



PREFET DE LA HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

RS N° 3/ RS 2012
1,52 €

JANVIER 2012

**Recueil consultable à la préfecture de la Haute-Garonne,
(accueil Saint-Etienne) et dans les sous-préfectures de Muret et Saint-Gaudens
ou sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne à l'adresse suivante :
<http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr>*

**Les documents inscrits au présent recueil sont consultables en intégralité soit auprès de la
préfecture de la Haute-Garonne, soit auprès du service concerné*

Sommaire :

Ministère de la justice et des libertés
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à SEYSSES

4 Décisions du 3 janvier 2012 portant délégation de signature

Ministère de la justice et des libertés
Direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à SEYSSES

Décision du 3 janvier 2012 portant délégation de signature

Monsieur Georges CASAGRANDE chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Cédric PLA, Premier Surveillant au Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses,
aux fins d'affecter les personnes détenues en cellule (D93, D94),
de constituer les escortes de détenus (art. D308 du CPP),
de décider du port des menottes et/ou des entraves (art. D283du CPP)
Signé : Le Chef d'établissement, Directeur des Services Pénitentiaires – Georges CASAGRANDE

Décision du 3 janvier 2012 portant délégation de signature

Monsieur Georges CASAGRANDE chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Cédric PLA, Premier Surveillant au Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.
Signé : Le Chef d'établissement, Directeur des Services Pénitentiaires – Georges CASAGRANDE

Décision du 3 janvier 2012 portant délégation de signature

Monsieur Georges CASAGRANDE chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Cédric PLA, Premier Surveillant au Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses,
aux fins d'affecter les personnes détenues en cellule (D93, D94),
de constituer les escortes de détenus (art. D308 du CPP),
de décider du port des menottes et/ou des entraves (art. D283du CPP)
Signé : Le Chef d'établissement, Directeur des Services Pénitentiaires – Georges CASAGRANDE

Décision du 3 janvier 2012 portant délégation de signature

Monsieur Georges CASAGRANDE chef d'établissement du Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses

DECIDE :

Délégation permanente de signature est donnée à M. Cédric PLA, Premier Surveillant au Centre Pénitentiaire de Toulouse Seysses, aux fins de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.
Signé : Le Chef d'établissement, Directeur des Services Pénitentiaires – Georges CASAGRANDE

Imprimerie Préfecture

Achévé d'imprimer
à Toulouse, le :
3 JANVIER 2012

CERTIFIE CONFORME

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la
Préfecture de la Haute-Garonne

Signé : Françoise SOULIMAN
